

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 mai, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme Michèle CASTELLS, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, Mme Monique DEGRANDI, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, Mme Jeanine PLANEL, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Claude MENEVAUT, Mme Suzanne URRUTY, M. Régis GUILLAUME, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA.

Étaient représentés : M. Thierry MIEZE a donné pouvoir à M. Régis GUILLAUME,
M. Michel BOURGOGNE a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Yan VERAN a donné pouvoir à M. Eric GIRARD.

Absent : M. Eric BERNIGAUD

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 26.

Rapporteur : M. Nicolas BRAQUET.

6 - REHABILITATION DE L'APPARTEMENT DE SAINT ANTOINE DE SIGA

L'appartement communal attenant à l'Eglise de Saint Antoine de Siga, sis 4373, Route de Saint Blaise, nécessite une réhabilitation thermique (isolation murs, combles, ventilation, CTA), un renforcement et une réparation des éléments de structure.

Vu l'estimatif des travaux, présenté par le groupement de maîtrise d'œuvre Architecture Géraldine FIAT-BET DIMA pour un montant prévisionnel de travaux de 106 602 € H.T. ;

Vu le montant prévisionnel de l'opération s'élevant à 124 692 € H.T. ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'APD présenté par la maîtrise d'œuvre et de valider l'opération de réhabilitation de l'appartement de Saint Antoine de Siga pour un montant total prévisionnel d'opération de 124 692 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - . toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux,
 - . toute pièce nécessaire à l'aboutissement de l'opération.
- De prévoir au budget, les sommes nécessaires à la réalisation du programme.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,



Le Maire,
Antoine VERAN.